

# Manuel - Utilisateurs UNIREG

# Utilisation d'UNIREG "Gestion des Contribuables" Tâches

**Unireg** 



### Manuel d'aide utilisateur - UNIREG»

#### Informations sur le document

Projet	Vision 2010-Sirec
Titre	Gestion des contribuables
Date	24.03.2009
Version	Unireg V2.02
Auteur	Annie Ourliac
État	Validé
Fichier	UNIREG Menu Tâches.doc

#### Historique des révisions

Date	Version	Description	Auteur
Mars 2009	0.01	Création du document	zciaoc
Mai 2009	0.01	Ajout d'informations et validation du document	zaiptf
Juin 2009	0.01	Validation prise en compte	zciaoc
Août 2009	0.02	Ajout tâches annulées barrées	zciaoc
Novembre 2009	0.03	Mise à jour pour introduction de l'option tâches annulés	zciaoc



## Table des matières

9	TÂCHI	<b>=</b> \$	4
		FFICHAGE DE LA LISTE DES TÂCHES EN INSTANCE	
	9.1.1	Présentation des fonctionnalités et du résultat	4
	9.1.2	Présentation des filtres et du tri	5
	9.2 Ti	RAITEMENT DE LA DÉCLARATION D'IMPÔT (DI)	6
		Déclaration d'impôt à émettre	
		Annulation d'une déclaration d'impôt	
	9.2.3	Affichage des tâches annulées	8
	9.3 Ti	RAITEMENT DES DOSSIERS	9
	9.3.1	Contrôle d'un dossier pour un départ hors canton ou hors Suisse	9
	9.3.2	Transmission des dossiers	10



#### 9 Tâches

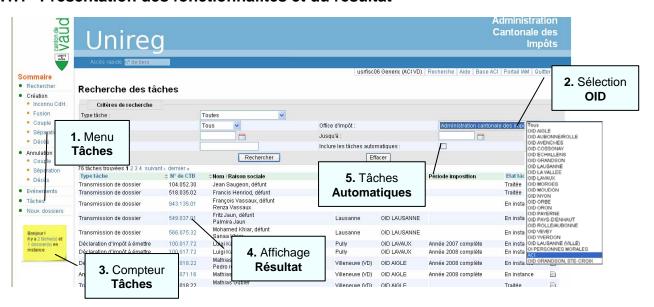
La mise à jour des données, par traitement automatique des événements civils envoyés par les contrôles des habitants ou manuellement, est détectée par l'application UNIREG. Les conséquences éventuelles en résultant sont répertoriées dans une liste en tant que tâches afin qu'elles soient traitées par le gestionnaire de registre et d'assujettissement de l'office d'impôt.

Cela peut être par exemple :

- une déclaration d'impôt à envoyer ou à annuler,
- un dossier de contribuable à contrôler ou à transmettre.

#### 9.1 Affichage de la liste des tâches en instance

#### 9.1.1 Présentation des fonctionnalités et du résultat



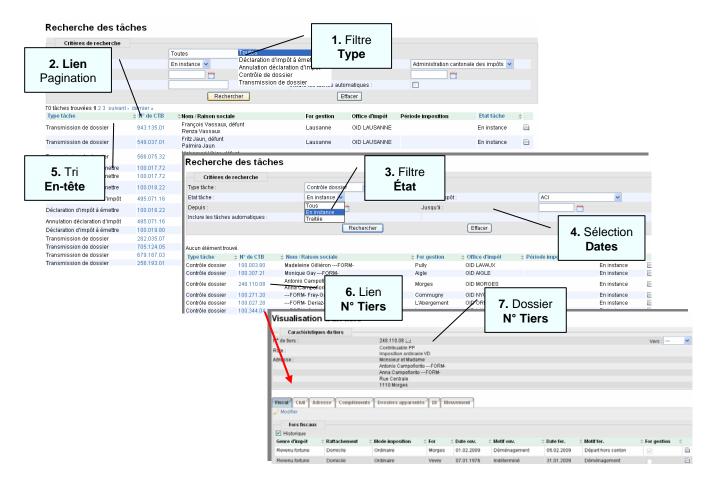
- 1. Par le menu "Tâches", l'utilisateur accède aux différentes tâches à effectuer. Par défaut, les tâches sont affichées dans l'ordre chronologique, les plus anciennes d'abord.
- 2. En fonction du profil et de la fonction assumée, plusieurs collectivités administratives peuvent être proposées dans une liste. La collectivité administrative (OID) devra être choisie par sélection.
  - La connexion détermine la collectivité administrative de l'opérateur.
- **3.** Lors de la connexion avec un profil OID, les nouvelles tâches (et nouveaux dossiers) en instance sont comptabilisées et affichées par défaut au niveau du **"Compteur".**
- **4.** L'application affiche la liste des tâches en instance échues correspondant aux critères de sélection par défaut (tâches les plus anciennes de la collectivité administrative de connexion), avec les informations suivantes :
  - le type de la tâche (déclaration d'impôt à émettre, à annuler, etc.),
  - le numéro du tiers,
  - le nom et prénom du 1<sup>er</sup> tiers, avec le cas échéant ceux du 2<sup>e</sup> tiers (couple),
  - le for de gestion : commune ou fraction de commune vaudoise,
  - le numéro de l'office d'impôt en charge du contribuable,
  - la période fiscale,
  - l'état de la tâche.
- 5. La case à cocher met en évidence les tâches résultant de traitements par lots automatiques. Cette fonctionnalité permet de faire un contrôle des résultats découlant des traitements automatiques.



Les tâches annulées (ex: DI à émettre, nouveau dossier) se présentent sous forme barrées à l'écran. Cette opération est réalisée exceptionnellement par le service informatique.



#### 9.1.2 Présentation des filtres et du tri



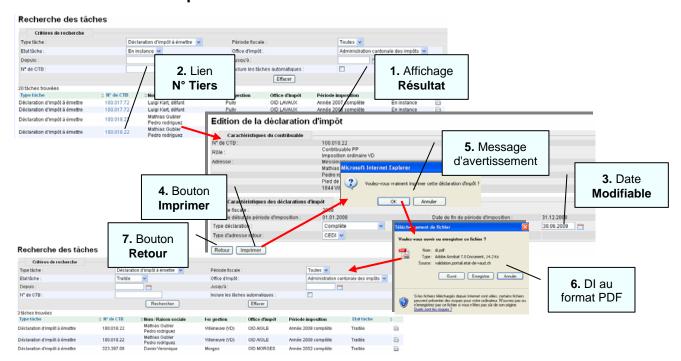
- 1. La liste de valeurs disponibles du champ filtre **"Type tâche**" permet de sélectionner des critères de recherche en fonction du type de la tâche à traiter.
- 2. Selon l'importance du résultat, des liens mis à disposition permettent d'accéder aux pages (suivante) listant toutes les tâches à réaliser.
- 3. Le filtre "État" donne la possibilité de filtrer les tâches sur leur état d'avancement. L'état "en instance" est proposé par défaut. Cet indicateur permet de différencier des tâches à traiter des tâches déjà traitées.
  - 1
- Tous les filtres à appliquer sont optionnels, mais contribuent à la gestion plus aisée des tâches.
- 1
- Si c'est nécessaire, il possible de traiter à nouveau ou de visualiser une tâche déjà traitée.
- **4.** La saisie de dates dans les champs **"Depuis"** et **"Jusqu'à"** précise l'intervalle de la création de la tâche. Cette liste, pour une période déterminée, peut définir les tâches qui doivent être réalisées.
- 5. Les filtres ayant été appliqués, il est possible de faire des tris, croissants ou décroissants, en cliquant sur les en-têtes de chacune des colonnes. Par exemple, un tiers à traiter en priorité sera plus facilement identifié en le recherchant par son nom (en cliquant sur le libellé de colonne "Nom /Raison sociale") ou par son N° de tiers (en cliquant sur "N° de CTB").
- 6. Le lien sur le N° de tiers va générer l'ouverture d'une nouvelle page permettant des actions différentes selon la nature de la tâche.
- 7. Pour la tâche de "Contrôle de dossier" pris en exemple, la page s'ouvre sur le dossier du N° de tiers sélectionné. Les démarches à effectuer pour le traitement sont décrites dans les chapitres ciaprès.



#### 9.2 Traitement de la déclaration d'impôt (DI)

Des opérations automatiques ou manuelles effectuées sur les tiers (Ex: Arrivées HS, HC des années précédentes ou Départs annoncés après l'émission des DI) vont générer des tâches à effectuer, détectées par l'application. Concernant les DI, deux opérations sont possibles: l'émission d'une nouvelle déclaration d'impôt et l'annulation de la DI affichée.

#### 9.2.1 Déclaration d'impôt à émettre



- Suite aux filtres appliqués, le résultat est affiché. Les tâches "Déclaration de DI à émettre" (par exemple à la suite d'une mutation tardive d'arrivée traitée après l'émission de masse des DI) sont listées en fonction des dates de création, de manière croissante.
- 2. Le lien sur le N° de tiers sélectionné permet l'ouverture de la DI en mode édition.
- 3. La page générée pour le traitement d'une DI à émettre présente la période fiscale, la période d'imposition, le type de déclaration d'impôt, l'état d'avancement et dernière date de mise à jour de l'état, la date de retour effective, ainsi le délai de retour fixé par défaut à 60 jours (informations partiellement mutables).



A ce stade de la démarche et si nécessaire, la date du **"Délai accordé"** par défaut peut être modifié. Ce délai ne peut cependant pas être situé ni dans le passé, ni à plus de six mois dans le futur. Afin d'enregistrer l'opération et d'envoyer la DI, l'impression locale doit être effectuée.

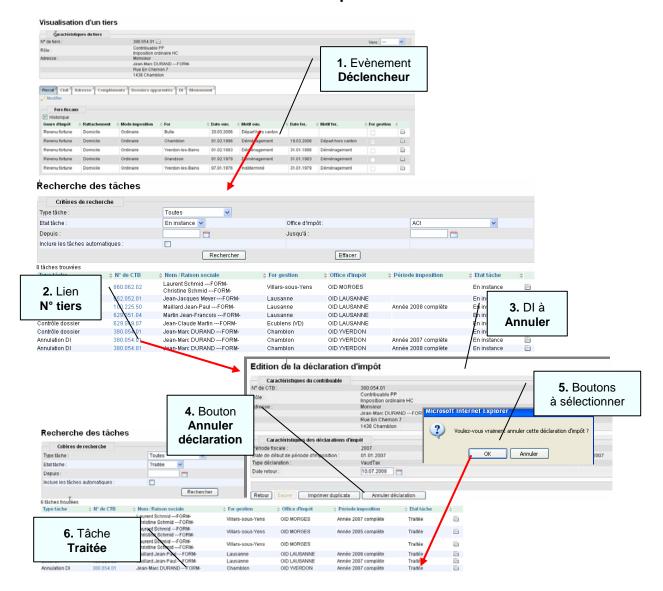
- 4. La DI peut être imprimée directement manuellement avec le bouton "Imprimer".
- **5.** Un message d'avertissement est généré. L'action sur le bouton **"OK"** valide la création et l'impression de la DI. Le bouton **"Annuler"** permet de rester sur la page affichée.
- **6.** La confirmation de l'impression de la DI va produire un **document PDF** de celle-ci à l'écran. L'impression se fait sur une imprimante locale avec les formulaires adéquats. Le délai de retour est mentionné sur la DI imprimée.
- 7. Suite à l'impression, il y a retour à la page des tâches afin de poursuivre le traitement des tâches en instance. La DI est mise à jour et passe à l'état "Émise". Cet "État" est visible lors de la visualisation du tiers.



La tâche en instance est marquée comme traitée, **même si son traitement n'a pas été achevé**, et se trouve dans la liste des tâches traitées (date de traitement mémorisé). Dès lors, la liste des tâches en instance est mise à jour et est réaffichée à l'écran avec les mêmes critères de sélection. Le visa de l'opérateur ayant traité la tâche est conservé.



#### 9.2.2 Annulation d'une déclaration d'impôt

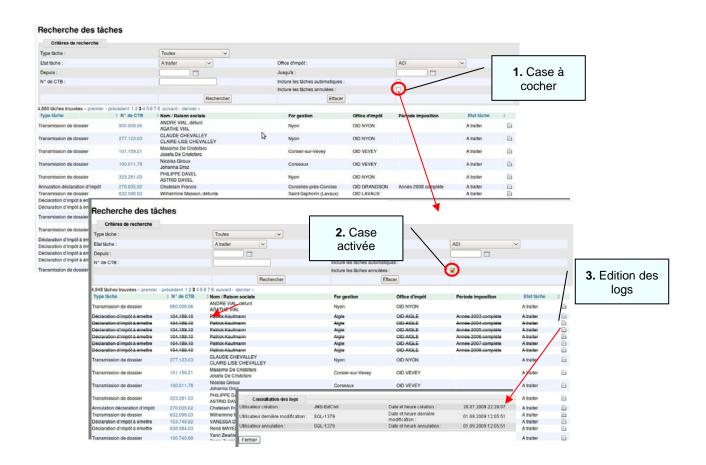


- **1.** Dans l'exemple ci-dessus, le départ pour un autre canton le 20.03.2006, déclaré après les émissions des DI 2007 et 2008 engendre deux tâches **"Annulation de DI"**.
- 2. La liste affiche la tâche "Annulation de DI" en instance pour le tiers concerné. Le lien N° de Tiers génère l'ouverture de la page de l'édition de la DI 2007 sélectionnée dans la liste.
- 3. La DI 2007 concernée et éditée à l'écran permet de contrôler les informations.
- **4.** Le bouton "**Annuler déclaration**" exécute la tâche d'annulation de la DI 2007. Un message d'avertissement est généré.
- 5. L'action sur le bouton "OK" valide et enregistre l'annulation ; il permet de retourner sur la page des tâches en instance pour traiter la DI 2008 à l'identique et les autres tâches suivantes. Lors de la visualisation du tiers, la DI 2007 annulée est affichée à l'état barré. Le bouton "Annuler", permet de rester sur la page affichée, sans mise à jour.
- **6.** Lorsque l'annulation est réalisée, la tâche **"Annulation DI"** pour la DI 2007 est marquée comme traitée, avec une date de traitement, et se retrouve dans la liste des tâches traitées.
  - La tâche en instance est marquée comme traitée, **même si son traitement n'a pas été achevé**, et se trouve dans la liste des tâches traitées (date de traitement mémorisé). Dès lors, la liste des tâches en instance est mise à jour et est réaffichée à l'écran avec les mêmes critères de sélection. Le visa de l'opérateur ayant traité la tâche est conservé.



#### 9.2.3 Affichage des tâches annulées

Dans certaines situations, il est important d'avoir connaissance des tâches qui ont été traitées et annulées. Pour ce faire, une option est mise à disposition lors d'une recherche, dans l'application.



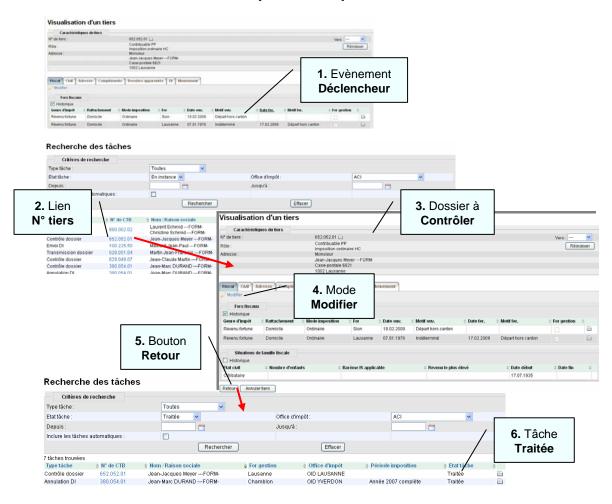
- 1. Par défaut, la case à cocher de l'option "Inclure les tâches annulées" est inactivée. Les tâches uniquement actives, sont proposées à l'écran. Afin d'afficher les tâches annulées, la case doit être cochée avant de cliquer sur le bouton "Rechercher".
- 2. La case ayant été activée, le résultat de la recherche met en évidence les tâches supprimées. Les tâches annulées sont présentés à l'écran "barrées".
- 3. Pour une tâches annulée sélectionnée, l'icône "Edition des logs et donne le nom de l'utilisateur étant intervenu et l'historique des interventions ayant eu lieu.



#### 9.3 Traitement des Dossiers

Pour les départs des tiers Hors Canton et Hors Suisse (HC et HS), des tâches sont détectées et sont intitulées "Contrôle dossiers" dans la liste des tâches. Dès lors, différentes démarches sont possibles sur les tiers concernés.

#### 9.3.1 Contrôle d'un dossier pour un départ hors canton ou hors Suisse



- Dans l'exemple ci-dessus, le départ pour un autre canton le 18.02.2009 engendre une tâche "Consultation de dossier".
- 2. La liste affiche la tâche "Consultation de dossier" (identification des cas où un assujettissement limité perdure après le départ) en instance pour le tiers concerné. Le lien N° de Tiers génère l'ouverture de la page de visualisation du tiers.
- 3. Le for du tiers masqué apparaît en activant la case "Historique". Le for est fermé au jour précédent la date du départ hors canton.
- **4.** Pour chacun de onglets, il est possible de passer en mode de modification par le lien **"Modifier"** afin d'apporter si nécessaire, des modifications.
- Le bouton "Retour" permet de valider les actions nécessaires suite aux contrôles et corrections effectués et de revenir sur la liste des tâches en instance.
- 6. La tâche "Consultation de dossier" est marquée comme traitée, avec une date de traitement non visible à l'écran.

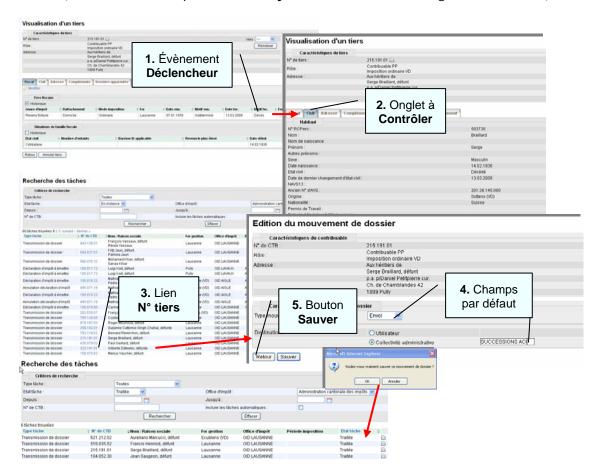


La tâche en instance est marquée comme traitée, **même si son traitement n'a pas été achevé**, et se trouve dans la liste des tâches traitées (date de traitement mémorisé). Dès lors, la liste des tâches en instance est mise à jour et est réaffichée à l'écran avec les mêmes critères de sélection. Le visa de l'opérateur ayant traité la tâche est conservé.



#### 9.3.2 Transmission des dossiers

Les tâches intitulées "Transmission de dossiers" correspondent de manière générique à un mouvement de dossier ayant été détecté à cause d'une fin d'assujettissement, lors de décès (voir aussi les chapitres "Mise à jour" et "Création" – onglet Mouvement).



- 1. Dans l'exemple ci-dessus, le décès au 13.03.2009 a fermé le for et l'assujettissement le jour du décès du tiers. Le dossier du tiers pourra être archivé. Une tâche "Transmission de dossier" est engendrée par cet évènement dans le menu "Tâche".
- 2. Les données civiles du Tiers sont également mises à jour. L'information "Décédé" de l'onglet "Civil" est activée. Il en va de même s'il s'agit d'un Non Habitant.
- 3. La liste affiche la tâche "Transmission de dossier" en instance pour le tiers concerné. Le lien N° de Tiers génère l'ouverture de la page "d'Édition du mouvement de dossier" afin que les manipulations nécessaires puissent être effectuées.
- 4. Par défaut, le type de mouvement est sur "Envoi", et l'option "collectivité Administrative" est activée. Le dossier fermé devant être taxé et envoyé au service des successions, cette mention est présente dans le champ ad hoc. Il est aussi possible de sélectionner d'autres destinations que celles proposées par défaut.
- 5. Le bouton "Sauver" engendre un message d'avertissement. Le bouton "OK" permet de confirmer l'action d'envoi du dossier et de revenir sur la liste des tâches en instance. La tâche de transmission de dossier est dans la vue des tâches à l'état "Traitée". Le bouton "Annuler" permet de demeurer sur la page affichée, sans mutation.
  - 1

La tâche en instance est marquée comme traitée, **même si son traitement n'a pas été achevé**, et se trouve dans la liste des tâches traitées (date de traitement mémorisé). Dès lors, la liste des tâches en instance est mise à jour et est réaffichée à l'écran avec les mêmes critères de sélection. Le visa de l'opérateur ayant traité la tâche est conservé.